

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

---

---

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133

Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

---

---

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

### Journal du mois de juin 1768

---

#### Du mercredi 1<sup>er</sup> juin.

J'ai écrit une lettre à M. Ardibus qui fait fonction de contrôleur, au sujet de la compagnie d'ouvriers, pour qu'il soit tenu registre au bureau du contrôle, des journées que les ouvriers de la compagnie de Laumur donneront aux travaux du Roi et de la quantité égale qu'ils emploieront pour leur compte particulier, conformément à l'ordonnance de création, afin que cette balance soit observée scrupuleusement et inviolablement, et qu'il n'y ait lésion de part ni d'autre et que le bureau du contrôle en fasse foi. Pour cet effet le tableau de la compagnie sera remis au bureau du contrôle et l'état des ouvriers employés jour par jour aux travaux du Roi ou à leur compte particulier, remis chaque jour par un sergent audit bureau. Cette forme m'a paru nécessaire pour éviter tout abus et tout soupçon.

M. Ardibus ayant reçu ma lettre s'est hâté de venir chez moi. Cet homme a des idées très confuses ; il n'entend que la lettre des formes connues par la pratique qu'il en a, incapable de saisir l'esprit des nouvelles formes que les circonstances rendent nécessaires. M. Ardibus n'aime pas à faire réponse, il a pris ce principe de M. Poivre qui ne répond à personne. Il m'a dit qu'il communiquerait ma lettre à M. l'Intendant. Il est pourtant convenu de la solidité de mes principes. Je prévois que dans quelques jours d'ici je serai obligé de solliciter une réponse à ma lettre.

---

#### Du jeudi 2.

Procession solennelle. Les officiers du Conseil étaient dans l'usage de s'assembler chez le gouverneur lorsqu'il était ici leur chef unique, en conséquence cet usage fut observé l'année dernière à la fête de l'Assomption, et nous partîmes ensemble avec M. l'Intendant et le Conseil pour nous rendre à la cathédrale. Aujourd'hui le Conseil s'est assemblé chez M. Poivre et ils se sont rendus à l'église. Je m'y suis rendu après eux, mais la procession et le service divin finis, nous sommes sortis de l'église ensemble et une cérémonie de malabars chrétiens portant des bannières nous a conduit au gouvernement, de manière que M. Poivre s'est trouvé comme engagé à y entrer dans la marche. Il a parlé à l'oreille au conseiller qui était le plus près de lui, ce qui m'a fait voir que cette marche n'était pas réglée dans leur projet. Nous sommes montés, les malabars ont dansé dans la cour selon l'usage, nous les avons regardés, quelque temps après M. Poivre est sorti, je l'ai accompagné jusqu'à l'escalier, voilà le précis de cette journée.

Ayant reçu hier une lettre du Bureau de Commerce par laquelle il me demande à embarquer 24 pièces de canon de différents calibres, tant pour l'armement du navire de la Compagnie *l'Adour* que pour la sûreté de Pondichéry, j'ai répondu aujourd'hui affirmativement en changeant seulement dix pièces du calibre de 18, destinées à la défense de l'île, en pièces de 24 qui feront le même effet sur les bastions de Pondichéry.

---

#### Du vendredi 3.

J'ai écrit à M. Poivre sur l'établissement nécessaire et instant des boutiques de détail. La colonie est livrée à la cupidité des pacotilleurs ; le vin s'est vendu toute l'année et se vend encore 50 sols la

bouteille dans tous les cabarets de la ville.<sup>1</sup> Les autres marchandises se vendent en proportion dans toutes les boutiques. J'ai vainement exigé le 19 mars une nouvelle publication de l'ordonnance du Roi sur le tarif : la police n'a pas voulu tenir la main à son exécution. Ma lettre explique toutes ces choses à M. Poivre. Il faut croire qu'il y fera quelque attention.

M. Poivre m'a répondu affirmativement comme il fit le 16 mars lorsque je requis une nouvelle publication de cette ordonnance. Sa lettre me paraît plus honnête qu'aucune de celles que j'aie encore reçues de lui. Mais il traite cette matière en homme qui a des reproches à se faire et qui se couvre par l'adresse de sa réponse. Un œil attentif perce aisément ce voile et découvre la marche sur laquelle on veut l'étendre.

Le Sr Jean Roux que M. Poivre a choisi pour tenir une boutique de détail, est capable de s'en acquitter et est un homme riche qui a de quoi répondre, quoique ce ne soit pas l'homme de ma confiance parce qu'il a cette tournure d'esprit qui fait marcher par des voies obliques, qui fait faire des traités cachés, par la faveur desquels la cupidité atteint son but. Je n'hésite pas à lui donner mon suffrage de telle manière qu'il soit chargé exclusivement de tenir des boutiques de détail, à condition qu'il en établira quatre dans différents quartiers de la ville. Par ce moyen un seul nous répondra de l'infraction de la loi. J'ai envoyé chercher ledit Jean Roux à qui j'ai expliqué à quelles conditions je lui donnais mon suffrage, afin qu'il réponde seul de la sûreté publique et de l'observation du tarif, dans les choses que les habitants sont obligés d'acheter au détail. L'ordonnance du Roi sur le prix des marchandises d'Europe, l'ordonnance de police que nous avons rendue le 19 mars sur le prix des marchandises en détail dont le prix sera de 6% au-dessus du tarif de la Compagnie pour les marchandises sèches et 8% pour celles qui ont déchet à supporter par coulage ou dessèchement, et un tarif sur tout cela, doivent être affichés dans chaque boutique afin que le prix de chaque chose soit toujours sous les yeux de l'acheteur. Mais c'est à la police à veiller à l'exécution et j'ai fort peu de confiance en elle. Il ne faut pas être fort clairvoyant pour s'apercevoir que des liens invisibles disposés par le Sr Challan lient ici une quantité d'hommes qui, si cela pouvait continuer, ferait le malheur de cette colonie.

Le Bureau de Commerce m'a prévenu du départ du navire de la Compagnie *La Dour* [*l'Adour*], destiné pour Bassora. Je puis écrire au Ministre par cette voie, mais son incertitude ne me permet pas d'entrer dans les détails des différentes parties du service. Ma lettre ne sera que pour le tranquilliser sur l'objet des subsistances.

-----

**Du samedi 4.**

Le Bureau de Commerce m'a écrit pour me demander de ne pas mettre de passagers sur le navire *l'Adour*, j'ai répondu que je n'y en mettrais qu'un seul à qui j'avais donné parole d'avance. C'est un officier de la marine qui allant d'ici à Bassora, et de Bassora à Bengale, peut-être de Bengale à Pondichéry, et de là en France, peut prendre des connaissances utiles.

-----

**Du dimanche 5.**

La compagnie d'ouvriers a encore beaucoup de monde à l'hôpital. L'artillerie emploie le plus grand nombre de ces ouvriers qui commencent à travailler, le génie fort peu, faute d'outils, de matériaux et de manœuvres. Cette partie est par trop négligée, M. Dubreuil n'a point encore réponse à ma lettre du 30 du mois dernier.

M. Ardivus étant venu chez moi, je lui ai témoigné ma surprise de ce que M. Poivre ne prenait pas des mesures pour envoyer chercher à Bourbon les blés qui restent dans les magasins de la récolte dernière qui ne doivent pas laisser de place pour l'actuelle. Le moyen le plus simple est de fretter un navire de la Compagnie des Indes capable de faire ce transport en un seul voyage. La manière équivoque dont il m'a été rendu compte l'année dernière de la récolte de Bourbon, m'a fait soupçonner quelques mystères, et j'ai toujours soupçonné que M. Poivre avait intérêt à tenir le Ministre en sollicitude sur les

---

<sup>1</sup> Petit calcul simpliste. Le salaire annuel d'un fonctionnaire à cette époque à l'Isle de France était de l'ordre de 2.000 livres ; en le comparant à un salaire annuel actuel de 20.000 euros, on estime qu'une livre d'alors équivalait approximativement à 10 euros d'aujourd'hui ; cela amène la bouteille de vin à la valeur de 25 euros. (50 sols = 2 ½ livres).

subsistances, pourquoi sans cela négligerait-il aujourd'hui de faire transporter le blé de Bourbon ? Pourquoi perdrait-il l'occasion de se servir des vaisseaux de la Compagnie avant leur départ pour l'Inde ? Employer à ce transport *l'Etoile du matin*, comme il me l'a proposé dans une de ses lettres, dans l'esprit de priver la traite de Foulepointe du secours nécessaire de cette embarcation, eut été une opération ridicule par le peu de capacité du vaisseau et de l'avarie inévitable des grains.

-----

**Du lundi 6.**

Est arrivé le navire de la Compagnie *le Laverdie* [*le Laverdy*] qui a mouillé au soir dans ce port, venant de Bengale, après 73 jours de traversée. Point de nouvelles intéressantes de cette partie. Je ne connais pas assez la marche des opérations de la Compagnie des Indes pour former un projet pour les rendre plus sûres ; mais en général les longues traversées sont sujettes à de grands inconvénients et à des événements toujours imprévus. Je voudrais qu'un vaisseau expédié de Lorient vint prendre ici la cargaison que lui aurait porté un autre vaisseau expédié d'ici pour Pondichéry, pour Chine, pour Bengale, etc. Cette île deviendrait par là le centre du commerce d'Asie. Cette navigation formerait alors plus de matelots qu'elle n'en consommerait, au-lieu que je suis persuadé qu'il arrive tout le contraire par l'extrême longueur des voyages.

-----

**Du mardi 7.**

M. Dubreuil est venu chez moi, le départ prochain du navire *le Laverdy* paraît l'intriguer. Les plans et devis annoncés au Ministre par tous les vaisseaux ne sont point encore faits, je crois qu'il commence à sentir combien son inaction l'expose. Je lui ai parlé de sa partie, surtout de ma lettre du 30 du mois dernier, à laquelle il n'a plus répondu qu'à celle du 11 avril. Il m'a dit naïvement qu'il n'avait rien à répondre à ces lettres, que tout ce qui y est contenu est exact, qu'il a dit à M. Poivre tout ce qu'il fallait lui dire sur ces matières et que s'il était en arrière, ce n'était pas de sa faute. Je lui ai fait sentir que cela ne suffisait pas pour se mettre en règle dans une affaire si délicate, qu'en pareil cas un ingénieur en chef devait être muni d'un refus formel des administrateurs de lui fournir les moyens d'exécution, surtout quand l'un des deux administrateurs suivait l'objet comme je l'ai suivi jusqu'à présent, et je ne lui ai pas caché que j'allais envoyer au Ministre copie de toutes les lettres que je lui ai écrites sur les travaux et de ses réponses.

M. Dubreuil a trop d'apathie dans l'âme : rien ne l'émeut, rien ne le touche. Il est toujours de l'avis de celui qui lui parle. Je suis sûr qu'en sortant de chez moi, il aura été chez M. Poivre, et qu'il lui aura répondu comme à moi *Amen Amen*. Cette besogne est absolument au-dessus de ses forces. Il est très incapable de jamais exécuter les travaux que nous avons à faire ici.

-----

**Du mercredi 8.**

Est arrivé le senau du Roi *l'Heure du Berger* par lequel nous avons reçu une lettre commune du Ministre en date du 10 octobre 1767. L'équipage de ce vaisseau est arrivé en bonne santé, ainsi qu'un petit détachement de la Légion sur lequel on a cependant perdu un homme. Mais ce vaisseau nous a porté 7 déserteurs français qu'il a pris au Cap dont 5 sont de beaux hommes.

-----

**Du jeudi 9.**

J'ai écrit une lettre à M. Dubreuil pour l'inviter à répondre à mes lettres du 11 avril et 30 mai avant que je rende compte au ministre de l'état actuel des travaux. Il est inconcevable que cet homme ne travaille pas à se mettre en règle après tout ce que je lui ai dit et tout ce qu'il m'a dit lui-même. Je n'espère cependant pas de le déterminer à s'expliquer par écrit sur cette matière délicate.

Départ du navire de la Compagnie *l'Adour* pour Bassora. J'ai écrit par cette occasion à M. le Duc de Praslin et à M. Dubuq, mais tandis que ce vaisseau est à la voile, je me rappelle que ma lettre écrite le 4 du courant avec une apostille d'aujourd'hui ne fait pas mention de l'arrivée du senau du Roi *l'Heure du Berger*.

---

**Du vendredi 10.**

Sur ma lettre d'hier M. Dubreuil s'est déterminé à répondre aux deux lettres dont il y est parlé. Il y a déjà longtemps que je le soupçonnais de mauvaise foi, poussé jusqu'au pied du mur il s'est enfin démasqué et je ne puis plus douter que M. Dubreuil ne soit vendu à M. Poivre par des intérêts présents et des espérances à venir. Quel motif sans cela pourrait engager M. Dubreuil à parler comme il fait contre sa conscience, contre ce qu'il m'a dit dans toutes nos conversations ? Comment pourra-t-il soutenir ma vue la première fois qu'il viendra ici : je ne lui ferai point de reproche, je me contenterai de lui dire que j'envoie au Ministre copie de ses lettres. Mais si M. Dubreuil pouvait être de bonne foi dans ses réponses, quel motif a pu l'empêcher de me les faire dans leur temps, pourquoi a-t-il tant résisté à mes demandes réitérées à ce sujet ? Il est si simple de se justifier par la vérité ! Mais cette vérité était contraire à ses liaisons secrètes et aux grands intérêts qui en sont le nœud, et une sorte de pudeur l'empêchait encore de se faire connaître à moi pour ce qu'il est. Ma lettre aura été portée chez M. Poivre, et il aura été décidé dans un conseil secret tenu entre le Sr Belval, M. Poivre et M. Dubreuil, que celui-ci me ferait aujourd'hui les deux réponses que je viens de recevoir.

Je vais demander au Ministre de relever M. Dubreuil, outre qu'il est très insuffisant, très paresseux, fort podagre<sup>2</sup>. Je le reconnais aujourd'hui pour un homme séduit et corrompu.

Je ne serais pas étonné qu'après avoir admiré mon projet de défense, il n'envoyât un mémoire contre : cette conduite serait fort digne du génie de ceux à qui il s'est livré. Heureusement ses connaissances en ce genre sont trop bornées, et lorsque je lui ai communiqué mon projet, je n'ai pas prétendu le consulter, mais seulement mettre dans la chose l'honnêteté convenable. Je retrouve partout des hommes qui espèrent que le Ministre effrayé du tableau des dépenses à venir, abandonnera son entreprise, et livrera encore une fois cet établissement à l'ignorance de la Compagnie et aux dévastations de ses employés en tout genre. Il est certain par la conduite que tient aujourd'hui M. Dubreuil que tel est son calcul.

---

**Du samedi 11.**

Le Sr Jean Roux destiné à gérer les boutiques de détail est venu me communiquer que le Bureau de Commerce lui avait fait dire par un de ses membres, qu'il ne comptât pas sur aucune espèce de crédit, qu'il serait obligé de payer comptant tout ce qu'il prendrait dans les magasins de la Compagnie, sur quoi il m'a dit qu'il n'avait pas 200.000 livres de libre pour commencer cette entreprise. Je ne comprends pas trop comment ce bureau qui m'a écrit le 5 mai pour réclamer l'établissement de ces boutiques conformément à l'ordonnance, se mit ainsi en avant sans être provoqué pour y mettre des entraves. J'ai répondu au Sr Jean Roux que le Bureau de Commerce devait être content lorsqu'on lui donnerait caution suffisante parce que ce crédit momentané n'en était pas un, que cela ne serait qu'une circulation de marchandises et d'argent comptant, dont le reversement se ferait continuellement des magasins de la Compagnie dans les boutiques de détail, et des boutiques de détail dans la caisse de la Compagnie, que c'était à M. Poivre et à moi à donner un ordre en administration au Bureau de Commerce sur ce point et qu'il pouvait en parler à M. Poivre de ma part. Si je ne me trompe il y aura des difficultés là-dessus. M. Poivre refusera de donner cet ordre au Bureau de Commerce, les boutiques de détail n'auront pas lieu, l'article 8<sup>e</sup> de l'ordonnance sur le tarif ne sera point exécuté, et les pacotilleurs continueront d'égorger la colonie. Mais alors ce ministère qui est depuis longtemps clair pour moi le sera sans doute pour tout le monde.

---

**Du dimanche 12.**

Est arrivé le navire de la Compagnie *la Paix* parti de Pondichéry le 3 mars dernier pour aller en Europe en droiture. Mais une maladie qu'on attribue à la mauvaise eau de Pondichéry lui ayant fait perdre 56 hommes dans sa traversée, le reste de son équipage étant sur les cadres, attaqué de scorbut et d'une espèce d'hydropisie, il a été obligé de relâcher ici après avoir tenté à doubler le Cap, et avoir essuyé un

---

<sup>2</sup> *Podagre* : qui est atteint de la goutte, impotent.

coup de vent qui a achevé de le mettre hors d'état de continuer sa route. Je ne vois pas trop comment ce navire pourra rétablir son équipage en nombre et en quantité. Les ordres que la Compagnie donne à ses capitaines d'aller et de revenir sans relâcher sont des ordres meurtriers, contre lesquels l'humanité réclame, et la faiblesse de ses équipages pourrait bien devenir funeste à ses opérations. Ceci vient à l'appui de ce que j'ai dit à l'article du 6. Tout ce que je vois me confirme dans cette opinion. Mais si en prenant un tel parti on ne commençait à fortifier Pondichéry, il deviendrait funeste par cela même, car quelque précaution que l'on prenne il n'y aura jamais sûreté à l'Isle de France, tant que les murs de Pondichéry ne seront pas relevés, comme il n'y aura jamais offensive à faire sur les côtes d'Asie, tant que l'Isle de France n'aura pas force et puissance.

-----

### Du lundi 13.

Est arrivé de Bourbon le bateau du Roi *le St Jean Baptiste* qui n'a mis que trois jours dans sa traversée. Nous apprenons que cette colonie manque de tout, comme celle-ci manquait avant l'arrivée des premiers vaisseaux de l'année. M. de St Césaire qui m'écrit en l'absence de M. de Bellecombe qui est à la campagne chez M. Desforges, ne me dit absolument que cela ; et M. de Crémont qui suit l'esprit de l'exclusif dans l'administration que M. Poivre affecte, s'est toujours dispensé de m'écrire.

Cependant j'ai appris par le public qu'il s'était perdu un vaisseau hollandais sur les côtes de Bourbon. On dit que M. St Césaire a enrôlé cent de ses matelots pour servir dans la Légion, que la cargaison de ce vaisseau venant de Batavia est riche.

Je n'entends pas trop ce que c'est que ces 100 matelots enrôlés. Le premier soin en pareil cas doit être de donner secours au vaisseau naufragé au lieu de lui ôter ses forces, les matelots fussent-ils des déserteurs français, ce n'est pas le cas de les retenir, on peut seulement les réclamer après avoir donné toute assistance au bâtiment naufragé pour le renvoyer dans un port de sa nation. J'ai écrit un billet à M. Poivre pour le prier de me faire part de ce qu'il avait appris de ce vaisseau. Il m'a envoyé l'extrait de la lettre e M. de Crémont à cet article. Il paraît que le vaisseau est arrivé démâté de tous mâts et que sa cargaison est avariée. Le navire de la Compagnie *le St Philippe* sur lequel mes lettres ont été mises selon l'avis que j'en reçois de M. St Césaire, nous portera sans doute plus ample éclaircissement sur le fait du vaisseau hollandais.

Si M. Poivre avait su se déterminer à demander au Bureau de Commerce d'expédier le navire de la Compagnie *le Walpol* ou *le Choiseul* pour porter à l'île de Bourbon les premiers approvisionnements de l'année, arrivés par *le d'Argenson*, cette colonie ne serait pas en souffrance comme elle l'est, et ce vaisseau nous rapporterait tous les grains qui sont dans les magasins de Bourbon. Il y a dans cette conduite des motifs secrets qu'il n'est pas facile d'analyser avec preuve ; mais qui se dessillent par les rapports que toutes les opérations ont l'une avec l'autre.

M. Ardivus à qui j'ai parlé 20 fois depuis de la nécessité de fretter un vaisseau de la Compagnie est venu chez moi cet après-midi, je lui en ai parlé encore, il reste muet, et c'est comme s'il me disait, j'en ai parlé à M. Poivre. Il n'entend pas raison.

J'ai écrit une lettre au Bureau de Commerce sur l'établissement des boutiques de détail, et sur cette espèce de crédit momentané qu'il est nécessaire de faire sous caution suffisante, à l'homme chargé de ces boutiques qui est lui-même plus que solvable, et j'ai demandé la forme d'autorisation dont le Bureau de Commerce croit avoir besoin pour cela, comme pour recevoir les récépissés de grains en paiement des marchandises de la Compagnie. Ces choses-là sont entièrement de la cuisine de M. Poivre. La surveillance seule m'appartient, mais M. Poivre se tient à l'écart et s'abstient pour deux raisons à mon avis. La 1<sup>er</sup>, crainte de se compromettre avec l'administration de la Compagnie des Indes à Paris, de qui il attend le bonheur ineffable de commander ici en chef sous son autorité, si le projet d'une nouvelle rétrocession s'exécute ; la 2<sup>e</sup> et la plus forte est qu'il voudrait qu'il ne s'établît point de boutique, parce qu'elles entraîneront peut-être l'exécution de l'article 8<sup>e</sup> de l'ordonnance du Roi sur le tarif des marchandises d'Europe qui coupera la racine aux monopoles honteux qui s'exercent ici sous sa protection par le Sr Belval et le Sr Codère qui sont à la tête de toutes les pacotilles qui viennent de France, et qu'en les répandant dans toutes les petites boutiques particulières forment pour la vente au détail un taux général sans concurrence qui fait vendre par exemple le vin à 50 sols la bouteille, et le reste en proportion.



Ce qui m'a fait écrire moi-même au Bureau de Commerce c'est qu'ayant envoyé chercher le Sr Jean Roux pour savoir la réponse que lui avait faite M. Poivre sur ma proposition d'avant-hier, il m'a dit que M. Poivre lui avait répondu que je n'avais qu'à faire dresser les ordres à donner au Bureau de Commerce sur cet objet, qu'il les signerait avec moi, et que M. Poivre lui avait proposé une somme de 40.000 livres en billets qui est dans la Caisse du Roi, pour établir lesdites boutiques. J'admire en cela M. Poivre qui en s'arrogeant exclusivement plusieurs objets de grande administration me laisse le soin des mêmes détails de police auxquels je ne dois que coopérer par approbation et par signature. Mais je l'ai dit plus haut, il s'abstient par les deux motifs que j'ai expliqué, et en me laissant aller en avant dans ce qui a rapport avec la Compagnie des Indes, il espère que je me compromettrai de telle sorte avec son administration, que je pourrais bien avancer la réussite de son projet.

-----

**Du mardi 14.**

J'ai écrit un mot au Bureau de Commerce pour lui demander quelle disposition il faisait pour faire porter à Bourbon qui manque de tout, les premiers secours de l'année. Il m'a répondu que l'expédition des vaisseaux de Chine et la relâche inattendue du navire *le Laverdy* et du navire *la Paix*, ne lui permettaient pas dans ce moment de faire une expédition particulière sans porter un préjudice notable aux intérêts de la Compagnie, mais qu'immédiatement après le départ de ces vaisseaux il s'occuperait essentiellement de cette colonie.

Les habitants de Bourbon auront à reprocher à la nouvelle administration de les avoir négligés, ce n'est pas ma faute. Dès le 13 mai dernier j'ai proposé à M. Poivre d'expédier un navire de la Compagnie pour aller chercher du blé à Bourbon. Je n'ai pas cessé d'en parler depuis à M. Ardibus, et il fallait surtout dresser cette expédition depuis l'arrivée du premier ou des deux premiers vaisseaux parce qu'elle aurait rempli deux objets à la fois qui sont l'approvisionnement de Bourbon et l'exportation des grains de la dite récolte.

Est arrivé le vaisseau de la Compagnie *l'Actionnaire* après 94 jours de traversée ; on en fait très rarement de si courtes, il n'avait pas moins soixante scorbutiques alités, huit jours de traversée de plus lui aurait mis la moitié de son équipage sur les cadres. Une relâche dans ces voyages de long cours est une chose très nécessaire à la conservation des matelots. Depuis mon arrivée les vaisseaux qui ont relacé sont arrivés sans avoir de malades, tous les autres ont rempli les hôpitaux.

Il est bien affligeant de voir arriver de gros vaisseaux sans qu'ils nous portent un seul soldat. Je prévois avec chagrin que le temps nous manquera.

-----

**Du mercredi 15.**

J'ai reçu du Bureau de Commerce une longue réponse à ma lettre d'avant-hier qui tend à mettre des entraves à tout, en se dispensant de recevoir des récépissés de grains des habitants en paiement des marchandises et de faire un crédit momentané sous caution suffisante pour l'établissement des boutiques de détail. Je l'ai envoyé en communication à M. Poivre qui observe un grand ménagement envers la Compagnie par lequel tout languit ici, et je lui propose de donner un ordre en administration au Bureau de Commerce qui dans le fait, en sa qualité d'agent, ne demande que d'être autorisé vis-à-vis de ses commettants.

Le bruit court ici depuis hier qu'il y a un gouverneur nommé pour l'île de Madagascar, je n'en crois rien : mais si cela était, je craindrais bien que ce ne fut une grande faute en politique. Ce serait avertir trop la nation rivale d'un projet encore trop éloigné, il serait à craindre qu'elle ne nous gagnât de vitesse, ou qu'elle n'exigeât dans sa situation prospère un engagement solennel de la Cour de France de renoncer à tout établissement en grand dans l'île de Madagascar. Tout projet sur cette île doit être caché à l'univers jusqu'à ce qu'on soit en état de l'entreprendre et de le maintenir.

-----

**Du jeudi 16.**

M. Poivre m'a fait une réponse pleine d'astuce et de duplicité dans laquelle en proposant une somme de 60.000 livres en billets qu'il dit avoir dans la Caisse (et il faut remarquer que le 13 du courant il ne

m'a fait proposer par le Sr Jean Roux qu'une somme de 40.000livres) il cherche à se dispenser de donner un ordre au Bureau de Commerce de faire un crédit momentané de trois mois pour l'établissement des boutiques de détail, et qu'à l'égard des récépissés de grains que nous avons estimé tous deux nécessaire de faire recevoir dans les magasins de la dite Compagnie en paiement des marchandises, en convenant toujours de cette nécessité, il renvoie le parti à prendre après le départ des vaisseaux de la Compagnie, ce qui tend visiblement à laisser les choses dans l'anarchie où elles sont, au grand préjudice des habitants de cette colonie, qui ne sont que cultivateurs et au grand avantage des pacotilleurs qui sont les sous-ordres de M. Poivre, ou ceux des directeurs du Bureau de Commerce pour ne pas nommer ici les chefs mêmes.

Je prédis ici qu'il ne sera pris aucun parti, ni sur le crédit à faire aux boutiques de détail sous caution suffisante, ni sur l'admission des récépissés de grains en paiement des marchandises dans les magasins de la Compagnie. Si je me trompe on me verra avouer mon erreur de bonne foi. Mais mon journal partira par le vaisseau *le Laverdy*, et ma bonne foi dans l'opinion que j'avance ne peut pas être suspecte.

-----

**Du vendredi 17.**

J'ai travaillé à mes dépêches et la journée n'a rien fourni d'ailleurs.

-----

**Du samedi 18.**

Le capitaine du navire de la Compagnie *l'Actionnaire* ayant déclaré qu'il s'était embarqué furtivement sur son vaisseau plusieurs personnes entre lesquelles deux ou trois avaient été reconnus pour être d'une bande de voleurs qui roule autour de Lorient, j'ai prié M. Ardibus de prendre connaissance du fait et de s'assurer de ceux qui sur la déclaration du capitaine sont soupçonnés d'être de cette bande. J'ai fait venir 4 autres de ces enfants trouvés dont la conduite n'est point suspecte d'ailleurs pour savoir par quel talent ils comptaient gagner leur vie dans la colonie : ce sont d'anciens soldats de la Compagnie sans profession, sans état et sans moyen de subsister. Je leur ai proposé d'entrer dans la légion s'ils voulaient rester dans la colonie : ils ont refusé ; sur quoi j'ai pris le parti de les faire mettre au Fort Blanc jusqu'au départ du navire *la Paix*, par lequel je les renverrai en France, car si par chaque vaisseau il nous arrive ainsi une quantité de gens sans aveu, ceci ne fera bientôt plus qu'un peuple de brigands. J'espère qu'une telle conduite arrêtera à Lorient la manie de ces embarquements furtifs.

-----

**Du dimanche 19.**

Il s'élève chaque jour quelque nouvelle question sur les prétentions de la marine de la Compagnie. Tout commandant d'un vaisseau de la Compagnie prétend avoir le droit de porter pavillon déployé à la poupe de son canot. L'ordonnance de 1765 ne parle point de la marine de la Compagnie. L'article 13 des lettres patentes du Roi du mois de mars 1696 leur attribue les mêmes privilèges et exemptions qu'aux officiers des vaisseaux du Roi, et l'édit du mois d'août 1764 n'y a pas dérogé. Le mémoire du Roi qui nous sert d'instruction détruit ces privilèges. Mais c'est d'une manière implicite, car ces instructions ne sont pas une loi publique comme les lettres patentes. Tout cela me paraît fort litigieux. La marine du Roi y met trop d'intérêt, comme si elle pouvait jamais perdre sa prééminence ; et celle de la Compagnie y met de l'orgueil et de la vanité, comme si elle pouvait par là s'égaliser à la marine royale. Il faut encore demander décision là-dessus.

-----

**Du lundi 20.**

J'ai appris que M. Poivre avait écrit des lettres circulaires pour parvenir à un recensement. Cet homme ne s'accoutumera jamais à traiter l'affaire publique en commun.

Le Conseil tient assemblée sur assemblée au sujet de l'affaire du Sr Limas. On ne voit guère d'exemples d'un pareil acharnement et de semblables iniquités.

-----

**Du mardi 21.**

Est arrivé le navire de la Compagnie *le St Philippe* venant de Bourbon chargé de café. Nous avons reçu de grands détails par lettre commune de MM. de Bellecombe et Crémont sur l'administration de cette colonie, que je n'ai pu parcourir que rapidement, mais par lesquels, ainsi que par les lettres particulières de M. de Bellecombe, je vois que cette administration est bien conduite, que l'autorité du Roi s'établit bien dans cette colonie.

M. de Bellecombe m'envoie l'état des grains qui existent en magasin de la récolte de l'année dernière que j'adresse en original à M. le Duc de Praslin. Il mérite d'être comparé à ce que j'ai marqué sur ce sujet par ma dépêche n°15 de l'expédition du *Choiseul*. MM. de Bellecombe et Crémont par leur lettre commune nous demandent à corps et à cris d'expédier le vaisseau *le Walpol* pour vider les magasins dans lesquels on ne peut pas recevoir la récolte qui vient d'être faite en riz et maïs, et qui va périr entre les mains des habitants, parce qu'ils n'ont pas eux-mêmes des magasins pour les contenir.

Je remarque dans la lettre commune de MM. de Bellecombe et Crémont que M. Poivre a donné ordre à Bourbon de ne recevoir qu'un million de maïs et que les habitants ont fait de si fortes représentations à ce sujet, que MM. de Bellecombe et Crémont ont pris sur eux d'outrepasser l'ordre de M. Poivre qui outre qu'il devait être donné par lui et moi conjointement, est formellement contraire à nos instructions dont nous avons remis copie à MM. de Bellecombe et Crémont, pour que les mêmes principes d'administration s'établissent en même temps dans les deux colonies.

Pour encourager la culture, il fait assurer au cultivateur le débouché de sa denrée. La Compagnie a pris constamment les denrées des habitants des deux îles dans leur totalité. Un gouverneur de l'Isle de France mal avisé refusa une année de prendre les grains et arrêta tout court par une économie mal entendue les progrès de l'agriculture qui n'a pas été en vigueur depuis. La lettre de MM. Bellecombe et Crémont explique clairement les motifs de leur conduite à cet égard qui sont conformes aux vrais principes.

J'observe que le pain qui, selon une lettre de M. de Bellecombe du mois de décembre dernier, devait coûter 12 sols la livre, n'en coûte plus que six ; et que la dernière récolte de Bourbon qui, selon la lettre de MM. de Bellecombe et Crémont du 5 décembre, ne devait fournir que 800.000 livres de blé que nous avons reçu, nous en fournira encore 700.000 livres. Ceci peut être comparé aux articles du journal du 11 novembre, 30 décembre, 12 janvier, 28 février et 6 mars dernier.

Il paraît par les lettres de M. de Bellecombe que le capitaine hollandais a reçu de l'administration tout secours et assistance, et qu'on lui a offert toutes les ressources en bâtiments à prendre ici, qu'il aura pu acheter ou frotter ; mais il paraît déterminé à attendre des nouvelles de sa compagnie et à mettre la cargaison en magasin. Au reste il paraît que cet homme ne s'explique pas, mais qu'il craint sur toutes choses d'être désapprouvé s'il fait des dépenses inévitables dans les circonstances où il se trouve.

Est arrivé le navire de la Compagnie *le Condé* venant de Lorient qui ne nous a porté que 11 hommes, mais en revanche il nous porte 4 femmes et 4 enfants à qui il faut que la Légion donne subsistance. Ce vaisseau porte encore beaucoup de malades, ce qui arrivera toujours à ceux qui partiront d'Europe dans une saison où on ne peut pas relâcher au Cap, ou qui auront des ordres pour n'y pas relâcher.

**Du mercredi 22.**

M. le Ch. de Fontenoy est débarqué du navire *le Condé* porteur d'une lettre de M. le Duc de Praslin qui nous prescrit de lui concéder 300 arpents de terre ; c'est la chose du monde la plus facile, mais avec quoi la fera-t-il valoir ? Quand il aurait des fonds, il ne trouverait pas de Noirs à acheter ; quand il en trouverait, il n'a pas les talents d'un cultivateur, et à l'égard des secours qu'on pourra fournir en ce genre par une bonne administration, il y en a peut-être pour 4 années avant que le Roi puisse fournir un Noir aux habitants par le moyen de ses traites, parce qu'il faut premièrement en fournir au port et aux travaux, parce que le Roi n'a point encore établi ses traites d'esclaves, et que par la suppression des piastres, le temps où cette traite peut prendre faveur est indéterminé. Comment la famille de M. le Ch. de Fontenoy a-t-elle pu consentir à un projet si mal calculé.

Par le même navire est arrivé M. Le Bon, évêque de Mitelopolis à qui j'ai fait toutes les politesses dont j'ai su m'aviser.



-----  
**Du jeudi 23.**

M. Dubreuil est venu d'un air fort embarrassé me faire voir la carte que le Sr Lartigue a faite des environs du Port. Ce M. Lartigue est un homme excellent dans cette partie, il est essentiel de l'y attacher exclusivement ; le Sr Gourlier arpenteur, le Sr Séligny ingénieur du port, le Sr Dodin ingénieur géographe, toute ces parties seront en bonne mains.

Mais je n'ai pas pu obtenir de M. Dubreuil depuis mon projet de défense arrêté, les plans, devis, et estimations des redoutes projetées, quoiqu'il me les ait promis pour chaque expédition, et qu'il me les ait fait annoncer au Ministre d'un vaisseau à l'autre. Définitivement M. le Duc de Praslin ne les recevra pas. Ici les soupçons se renouvellent et se confirment. Les devis et estimations de ces redoutes consistant à dire tant de toises d'élévation demandent tant de Noirs pour tant de temps ; tant de toises de maçonnerie exigent tant de maçons et tant de Noirs pour les servir. La chaux etc. Ici il n'est point question de dépenses en argent, et M. Dubreuil comprend bien que s'il me communiquait les devis et estimations sur un autre pied, ils n'auraient pas mon approbation. Il aime mieux attendre les événements pour déterminer la conduite qu'il a à tenir avec celui qui me relèvera supposé que M. le Duc de Praslin ne soit pas content de ce que j'ai fait jusqu'à ce jour.

-----  
**Du vendredi 24.**

Est parti le bateau du Roi *le St Jean Baptiste* pour aller à Bourbon. Je n'ai pas pu répondre en détail à tout ce que M. de Bellecombe m'a marqué par ses dernières dépêches parce que j'étais occupé à rendre compte à M. le Duc de Praslin. Immédiatement après le départ du *Laverdy*, je traiterai avec M. de Bellecombe tous les objets de son commandement. On a fait la faute en prenant possession de l'île de Bourbon de prendre sur estimation tout ce qui ne devait être pris que sur inventaire. Les seuls Noirs de la Compagnie qui doivent être estimés, ne l'ont pas été. Ici je reconnais les ordres particuliers de M. Poivre à M. de Crémont dans la vue de grossir la somme que coûtera au Roi la prise de possession, et la confiance de M. de Bellecombe.

-----  
**Du samedi 25.**

Le sous-greffier m'a porté l'expédition d'un arrêt du Conseil supérieur en date du 23 du courant par lequel le Sr Geraud est interdit de ses fonctions d'assesseur à raison d'une protestation faite au greffe sur un déni de justice le 14 mars dernier. C'est s'en aviser un peu tard. Mais cette compagnie livrée à ses passions n'a plus de frein dans ses vengeances. M. Poivre ne doute point que l'arrivée du Sr Geraud en France, ne porte une grande lumière sur tout ce qui se passe ici. Il cherche à l'envelopper d'un nuage.

-----  
**Du dimanche 26.**

Je n'ai été occupé que de mes dépêches. On n'a pas sitôt fait une lettre qu'on s'aperçoit qu'elle est incomplète. De là viennent tous les post-scriptum qui sont ajoutés à celles que j'écris. Deux hommes ordinaires bien intentionnés, pourraient faire le bien, et la sûreté de cette colonie. Mais il faut une bonne tête pour résister à une contradiction éternelle et conserver assez de liberté d'esprit pour expliquer clairement les choses à un ministre qui ne peut les voir qu'à 4.000 lieues de distance.

-----  
 Envoyé par le vaisseau *le Laverdy*.  
 -----

**Du lundi 27.**

Le Sr de Chasal [Chazal] conseiller au Conseil supérieur est venu à 11 heures du matin m'informer que le Sr Limas condamné par arrêt du Conseil à un bannissement de trois ans, retenu en prison jusqu'à son départ, et poursuivi depuis pour des affaires que j'ignore, s'était évadé d'une maison où il

avait été transféré par ordonnance de M. Poivre du ... sous la consigne d'une sentinelle, n'a pas été trouvé chez lui ce matin après avoir demandé escorte pour le mener au Conseil afin d'être interrogé. A cinq heures du soir j'ai reçu une lettre de M. Denis La Coudray par laquelle il me demande un ordre au commandant de la rade pour faire sur leurs vaisseaux des recherches exactes afin que le Sr Limas ne s'embarque pas furtivement.

J'ai reçu une lettre signée de tous les officiers des Troupes nationales du quartier du Port Bourbon, au nombre de 8, dans lesquels sont compris ceux qui sont seulement officiers pour conduire des Noirs, lesquels ne sont pas destinés à être brevetés du Roi. Par cette lettre datée d'hier, tous les officiers me donnent leur démission sans m'expliquer aucune raison de cette conduite. J'ai écrit sur le champ à M. Petitpas commandant de ce quartier par intérim, qui est le seul qui n'a pas signé cette lettre, afin qu'il me rende compte des motifs d'une telle démarche. Je reconnais là les traces de M. Magon qui a fait il ya environ 8 jours un voyage au Grand Port. J'ai envoyé en même temps deux veniat<sup>3</sup> à M. de Petitpas, l'un pour le Sr Roussel, l'autre pour le Sr Sejourné, deux des officiers qui ont signé cette lettre, et qui ont été sûrement les instruments de ce complot ; car je ne puis reconnaître que M. Poivre et M. Magon pour en avoir été le mobile.

Je me rappelle que le 25 du courant, j'ai reçu une lettre du Sr Cazalens en plainte contre M. le Ch. Pelletier commandant le détachement de la Légion au Port Bourbon, à laquelle je n'ai pas pu répondre sans être mieux instruit des circonstances du fait, sur qui quoi j'écrivis à M. Pelletier le même jour, j'attends sa réponse.

-----

**Du mardi 28.**

M. de Vaubercy commandant le navire de la Compagnie *le Laverdy* étant en partance, est venu prendre mes dépêches pour M. le Duc de Praslin, lesquelles je lui ai remises dans une boîte de plomb, codée et cachetée de mes armes en cire noire dont il m'a fait sa reconnaissance. Le navire de la Compagnie *le Penthièvre* était également en partance pour aujourd'hui, mais le temps n'a pas permis que ces deux navires soient sortis du port.

J'ai reçu réponse de M. Pelletier à ma lettre du 25 du courant. L'explication qu'il me donne sur la plainte du Sr Cazalens est satisfaisante. J'attendrai la réponse de M. de Petitpas. Je ne doute pas que le Sr Cazalens n'ait été séduit pour opérer une espèce de sédition parmi les officiers des Troupes nationales. C'est un homme né à Castelnaudary en Languedoc, autrefois soldat dans les troupes de la Compagnie, fait depuis officier sans l'avoir mérité, et chassé ensuite de ce corps avec plus de raison, ce qui m'a empêché de le comprendre au nombre des officiers des Troupes nationales, et son âge m'a servi de prétexte pour ne l'employer en aucune qualité.

Sur le soir il a paru un vaisseau qu'on a reconnu pour être un navire anglais. Il a mouillé à dix heures du soir à l'entrée de la rade, le capitaine de port ayant été à bord par mon ordre, m'a rapporté que ce navire venait de Madras, qu'il était navire de compagnie, qu'il manquait d'eau après [*en blanc*] jours de traversée, et qu'outre cela il avait une voie d'eau. Si cela est, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas osé entreprendre de doubler le Cap dans une saison où on ne peut y relâcher, et où il est très difficile à passer ; mais quand ce serait un curieux, je n'aurai pas avec lui cet air de méfiance qui annonce la crainte et la pusillanimité. Il faut donner noblement l'hospitalité à ceux qui la demandent. Ces étrangers auront la liberté de descendre à terre dans le port pendant leur ravitaillement ; j'empêcherai seulement qu'ils n'aillent prendre des connaissances dans l'intérieur de l'île, et je les ferai observer pour que sous prétexte de pêche, ils n'en prennent pas dans la rade.

Le capitaine du port a fait une sottise en rendant le salve au navire anglais ; l'ordre de ne pas saluer a été inversé en passant de lui à son second par l'organe d'un commandeur, et l'ancien usage de ce port qui était de compagnie à compagnie, a contribué à la méprise.

-----

**Du mercredi 29.**

---

<sup>3</sup> *Veniat* : ordre de se rendre.

M. d'Albergaty devait aller relever M. Pelletier au Port Bourbon, mais l'espèce de fomentation où sont les esprits dans ce quartier par ce qui est expliqué dans les articles précédents, ne me permet pas d'y envoyer M. d'Albergaty qui est lui-même un génie très inquiet, outre que j'ai quelque lieu de me méfier de ses intentions : je nommerai M. Sanglier pour commander le détachement qui est un homme sage et de beaucoup de confiance.

J'ai envoyé deux officiers major, chacun avec un caporal et 4 hommes, faire la visite à bord des navires de la Compagnie *le Laverdy* et *le Penthièvre* selon l'usage, pour ramener à terre ceux qui peuvent s'être embarqué furtivement et sans être portés sur l'état des passagers. Il ne s'est trouvé personne sur *le Penthièvre*, M. de Bruny m'a rapporté que M. de Vaubercy lui avait dit en arrivant à bord qu'ayant découvert M. Limas caché dans son vaisseau, il l'avait envoyé à bord du commandant. En effet un huissier s'est présenté chez moi avant que j'eusse reçu ce rapport portant une requête appointée de M. Poivre, et m'a demandé main-forte pour aller prendre le Sr Limas à bord du navire *le Laverdy*, et il lui a été fourni sur le champ un caporal et 4 hommes de la garde de la place.

Environ une heure après est venu l'officier de garde à bord du commandant, lequel est en carène et touche à terre, qui m'a dit qu'il se présentait une garde pour fouiller à bord, qu'il n'avait pas voulu la laisser entrer sans avoir pris mes ordres, il a ajouté qu'ayant demandé un ordre de moi à l'huissier qui la conduisait, il lui avait présenté effectivement un ordre qui n'était point daté et qui lui avait été suspect, à quoi j'ai répondu que je n'avais point donné d'ordre à l'huissier pour aller faire visite à bord du commandant parce que je n'avais été requis de donner main-forte que pour aller à bord du *Laverdy*, et que s'il était nécessaire qu'on fouillât à bord du vaisseau du Roi, j'adresserais un ordre à M. de Grenier qui le commande. Peu de temps après M. Grenier est venu chez moi, et m'a montré une lettre de M. Poivre pour laisser faire à l'huissier une visite à bord de son vaisseau, mais connaissant mieux les formes, il m'a demandé un ordre ad hoc que je lui ai donné, et le Sr Limas a été arrêté à son bord où effectivement il avait été conduit à 7 heures du matin du navire *le Laverdy*.

Dans tout cela, j'aperçois un concours de bons offices que plusieurs officiers et autres particuliers ont voulu rendre au Sr Limas pour le soustraire à la persécution qu'il essuie de la part du Conseil, qui en effet paraît poussée à l'excès, et il paraît que M. de Vaubercy s'est beaucoup compromis dans cette affaire, pour avoir d'abord consenti à le cacher à son bord, et l'avoir ensuite livré par réflexion. Mais définitivement le Sr Limas est en prison.

Peu de temps après on est venu me demander un nouvel ordre pour qu'un conseiller, le greffier et un huissier fussent reçus à bord du commandant pour enlever les effets appartenant au Sr Limas, et qu'on dit qu'il emportait en fraude de ses créanciers. J'ai donné l'ordre et il a été exécuté.

*Le Laverdy* est parti pour France, et *le Penthièvre* pour la Chine.

-----  
**Du jeudi 30.**

Arrivée du vaisseau particulier *la Marquise de Marboeuf* parti en novembre, ce vaisseau a porté 39 hommes de la Légion et en a perdu un dans sa traversée, ce qui arrive est en bonne santé.

-----  
[ Fin du journal du gouverneur Dumas du mois de juin 1768 ]

\* \* \*